

Animations sportives vacances d'hiver 2015

TICKETS SPORT

www.ocspac.com

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Pays d'Aubigné

Chevaigné

OSVIDH
Office des sports
du Val d'Ille Dingé Hédé

clôture des inscriptions le jeudi 5 Février 2015

MODE D'EMPLOI

1- Réserver au **06.98.57.76.14.** du lundi au vendredi sur répondeur

2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC - BP 25054 - 35250 – Saint Aubin d'Aubigné

3-Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Fournir le pique nique du midi

Pour toutes les journées sportives, **une tenue de sport est obligatoire**
(des vestiaires sont à disposition pour se changer)

Activités en salle**:** chaussures propres obligatoires (prévoir une 2ème paire)
Patinoire**:** gants obligatoires + chaussettes hautes
Piscine: short interdit – maillot de bain obligatoire
Badminton : matériel personnel si possible (sinon prêt d'une raquette)

Les horaires de ramassage de car seront affichés en mairie le **vendredi 06 février 2015**

Clôture des inscriptions le jeudi 05 février 2015

✂---

Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St-Aubin-d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme* _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Commune de* _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Téléphone : _ __/_ _ _/__ _ _/ __ _/__ _ Téléphone en cas d'urgence* : ___/__ _/_ _ _/_ _ _/__ _

Inscrit ma fille/mon fils : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ date de naissance :____/____/________

aux activités suivantes* :

☐bowling ☐zumba/step/hip hop ☐kin ball/handball ☐futsal/football gaélique ☐cirque

☐tir à l'arc/sports de combat ☐piscine ☐escalade ☐ patinoire ☐ badminton ☐ soccer

Je verse la somme de _ _ _ _ _ _ _ _ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature* : Mail *:

*à remplir obligatoirement

* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 09 au 20 février 2015



Pour les 10/16 ans

PROGRAMME

Lundi 09 Février
Montreuil s/Ille
Bowling Center à la Mézière
basket ball et ultimate le matin
11,90€

Mardi 10 Février
Montreuil s/Ille

Journée danse fitness: **zumba, step, hip hop** 7,10€

ou

Handball et Kin Ball 7,10€

Mercredi 11 Février
St Aubin d'Aubigné


Futsal (football en salle)
Football Gaélique l'après-midi
7,10€

Jeudi 12 Février
Saint Aubin d'Aubigné

Cirque
ateliers fil, boule, rouleau, jonglerie
avec **Patrice Le Cloirec** (Club Arlequin)

7,10€

Vendredi 13 Février
St Aubin d'Aubigné

Tir à l'arc organisé par le Conseil Général
Judo-self défense-Jujitsu
(activité encadrée par un Brevet d'état
NEW

9,60€

Lundi 16 Février
Gahard le matin
Piscine Aquatis à Fougères
jeux d'adresse le matin
9,60€

Mardi 17 Février
Montreuil s/Ille le matin
Escalade en salle à Dol de Bretagne
Animation Koh Lanta le matin

11,90€

Mercredi 18 Février
Montreuil s/Ille

Patinoire Le Blizz à Rennes
hockey en salle le matin
11,90€

Jeudi 19 Février
St Aubin d'Aubigné


Tournoi de **Badminton** *organisé avec le Conseil Général et intercommunautaire avec le Val d'Ille*
3,90€

Vendredi 20 Février
La Mézière
Soccer à Cap Malo (toute la journée)
11,90€

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.
Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.
L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.
Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.
L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.
En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.
Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.
Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.
Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.
En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :
Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.
La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire…).
L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.
La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie